



**Sainte-Irène, le 8 décembre 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Sont présent(e)s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siège # 1
Mme Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Est aussi présente Hélène Cloutier, directrice générale par intérim de la municipalité de Sainte-Irène et qui occupe la fonction de secrétaire de l'assemblée.

---

**183-12-2020 1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, monsieur Jérémie Gagnon.

**184-12-2020 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 novembre 2020
5. Présentation et approbation des comptes
6. Lecture de la correspondance
7. Rapport du maire et des comités
8. Dépôt des états comparatifs de 2020
9. Adoption du règlement # 323-2020 relatif au bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique
10. Adoption du règlement #324-2020 remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux
11. Signature du Protocole d'entente – Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
12. Adoption du règlement #325-2020 relatif aux règles de jardinage et de civisme du jardin collectif
13. Avis de motion – Règlement # 326-2020 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2021

14. Adoption du projet de règlement # xxx fixant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2021
15. Dérogation mineure DPDR 9970 67 8648
16. Période de questions
17. Biomasse
18. Autres sujets
  - a. Dérogation mineure – Éric Dufour (discussion)
19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**185-12-2020 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020**

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**186-12-2020 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 novembre 2020**

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Nancy Lizotte, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 23 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**187-12-2020 5. Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'approuver les comptes du mois de novembre 2020 au montant de 77 838.43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Lecture de la correspondance**

M. le maire fait la lecture de la correspondance reçue au courant du mois de novembre 2020. Lesdites correspondances sont déposées, en annexe, à chacun des membres du conseil. À la suite de la lecture, la décision suivante est prise :

**188-12-2020** Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Nelson Thériault, de renouveler l'adhésion à la carte de membre pour la Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia au coût de trente dollars (30\$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. Rapport du maire et des comités**

M. Jérémie Gagnon fait un bref retour sur sa rencontre avec la MRC à la suite de la présentation de leur budget, du dossier des casernes et nous informe de la nomination de M. Steeve Ouellet en tant que directeur général.

## **8. Dépôt des états comparatifs de 2020**

Les états comparatifs 2020 sont déposés pour consultation afin d'évaluer le budget 2021. Il y a présentement un déficit de 46 664 \$ et les comptes de décembre ne sont pas encore entrés en totalité.

## **189-12-2020 9. Adoption du Règlement 323-2020 relatif au bannissement des sacs d'emplettes à usage unique**

Considérant que dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Matapédia, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

Considérant que l'adoption d'un règlement incitatif ou coercitif sur la gestion des matières résiduelles fait partie de la mesure 43A du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de La Matapédia;

Considérant que selon Recyc-Québec, les Québécois consomment chaque année environ un milliard de sacs de plastique qui sont un fléau pour la faune et la flore terrestres et aquatiques puisqu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire et dans la nature pour plus de 100 ans;

Considérant que le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Matapédia par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistants depuis plusieurs mois;

Considérant que la fabrication de sacs de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté une Stratégie de bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique le 11 mars 2020;

Considérant qu' en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par M. Tommy Turgeon, d'adopter le règlement relatif au bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique sur le territoire de la municipalité de Sainte-Irène

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190-12-2020 10. Règlement 324-2020 remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux**

Attendu que le conseil peut réglementer ou prohiber la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le conseil désire de plus imposer aux propriétaires d'animaux l'obligation de se procurer une licence et désire fixer un tarif pour l'obtention de cette licence et autres frais inhérents dans le but d'assurer des revenus suffisants afin de financer les coûts de la présente réglementation;

Attendu que le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

Il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyé par M. Tommy Turgeon, d'adopter le règlement # 324-2020 remplaçant le règlement 274-2014 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Irène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191-12-2020 11. Signature du Protocole d'entente – Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau**

Attendu que le conseil désire assurer les travaux du renouvellement des conduites, des tronçons, 1005, 1007, 1008, 1009, représentés par les rues Veilleux (Chalet principal et extrémité), des Flocons, des Cristaux, de la Montagne, des Flocons et de la Boule de Neige

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'autoriser M. Jérémie Gagnon à signer le Protocole d'entente pour l'aide financière maximale accordée de 666 526 \$ par le Programme FIMEAU 1.1 dans le dossier # 2027231, du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**192-12-2020 12. Adoption du règlement 325-2020 encadrant les activités du jardin collectif**

Attendu que le conseil peut règlementer le jardinage et le civisme dans le jardin collectif municipal;

Attendu que le conseil désire interdire l'utilisation de certaines plantations et de certains engrais nocifs pour l'environnement;

Attendu que le conseil désire assurer les activités découlant du jardinage durant la période estivale étant donné que le terrain est une propriété de la fabrique et que celle-ci désire obtenir une preuve d'assurance;

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Nancy Lizotte, d'adopter le règlement # 325-2020 encadrant les activités du jardin collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. Avis de motion - Règlement #326-2020 relatif à la fixation Du taux de taxation et de tarifications 2020**

Un avis de motion est donné par M. Sébastien Lévesque voulant que le règlement # 326-2020 relatif à la fixation du taux de taxation et de tarification 2020, soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**193-12-2020 14. Adoption du projet de règlement # 326-2020 fixant les taux de taxation et de ratification pour l'année 2021**

Le projet de Règlement n° 326-2020 fixant les taux de taxation et de tarification 2020 est déposé par madame Hélène Cloutier, directrice générale par intérim, en expliquant brièvement l'objet, la portée et le contenu de celui-ci.

L'adoption de ce règlement a pour objet d'établir le programme triennal des immobilisations, fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensations pour les services de cueillette (ordures, récupérations et compost), d'aqueduc et d'égout pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Tommy Turgeon, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'adopter le projet de règlement # 326-2020 pour établir le programme triennal des immobilisations et fixer le taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensations pour les services de cueillette (ordures, récupération et composte), d'aqueduc et d'égout pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-12-2020 **15. Demande de dérogation mineure – DPDR200101**

- Attendu que le demandeur souhaite que le bâtiment principal empiète dans la marge de recul arrière qui est de 5,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite que le bâtiment complémentaire empiète dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite que le bâtiment complémentaire empiète dans la marge de recul arrière qui est de 1,20 m s'il n'y pas de fenêtre et 2,00 m s'il y en a;
- Attendu que le demandeur souhaite que la distance entre le bâtiment complémentaire et un bâtiment principal soit moindre que 3,00 m;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a analysé et recommande au conseil d'autoriser ladite demande;

En conséquence, il est proposé par Mme Nancy Lizotte, appuyée par madame Sarah-Maude Dubé, et unanimement résolu de suivre les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission du permis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. Période de question**

Rien à ce point.

**17. Biomasse**

Un appel devra être fait au Groupe PGR afin de connaître le fonctionnement des alarmes de la fournaise et la façon de faire pour les contrôler.

Après avoir examiné les deux (2) soumissions, c'est Alliance Forestière Nemtaye qui sera le fournisseur de la Biomasse pour 2020-2021 au coût de 118 \$/TMA incluant la livraison.

L'adoption de cette décision est remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion en janvier prochain.

**18. Autres sujet**

**18.1 Dérogation mineure DPDR 2000104**

- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul avant de 8,00M;

- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul latérale qui est de 3,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment secondaire intégré à la résidence empiète dans la marge de recul avant de 8,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'un bâtiment secondaire intégré à la résidence empiète dans la marge de recul latérale de 3,00 m;
- Attendu que Le demandeur souhaite qu'un bâtiment accessoire isolé à aire ouverte, empiète dans la marge de recul avant de complémentaire empiète dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m;
- Attendu que le demandeur souhaite que les avant-toits d'empiètent plus de 2,00 m dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m et d'être à moins de 0,60 m de la ligne de terrain latéral ;
- Attendu que le demandeur souhaite qu'une clôture dans la marge ou la cour avant ait une hauteur de plus de 1,00 m.
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et qu'il recommande ;
- que le demandeur soit conscientisé au fait qu'il n'y aura jamais de rue projetée par la municipalité donc aucun accès direct à son terrain que par le biais du terrain voisin ;
- que le demandeur soit informé qu'il est de sa responsabilité de demander un droit de passage au propriétaire du terrain adjacent pour l'accès à sa propriété;
- que le demandeur devra déplacer sa porte de garage en façade du garage s'il désire avoir accès par la rue;
- que la direction doit informer le demandeur de la situation avant l'acceptation de cette dérogation ;

En conséquence, il est proposé par les membres du conseil que la direction informe en premier lieu le demandeur des précisions et indications du comité consultatif d'urbanisme et que le droit d'émettre le permis soit remis à la prochaine réunion.

**195-12-2020 18.2 Autorisation de signature des chèques pour Hélène Cloutier**

Il est proposé par M. Nelson Thériault, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, d'autoriser Mme Hélène Cloutier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière adjointe de signer les chèques au nom de la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

196-12-2020 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par Mme Sarah-Maude Dubé, de lever la séance à 21h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

M. Jérémie Gagnon  
Maire

---

M<sup>me</sup> Hélène Cloutier  
Directrice générale par intérim



